

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 16 janvier 2024 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Pierre Gravel, Jean-Pierre Allard, Guy Bruneau et Stéphane Roussy en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent, Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h40.

2024-01-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Martine Labrosse
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant en ajoutant au point 8. SDRK – Prolongation de l'entente :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 à 19h30 – Budget 2024 et Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2025-2026
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 à 20h00 – Taxation 2024
5. Adoption des paiements fournisseurs et salaires de décembre 2023
6. Adoption du Règlement 2024-01 décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2024
7. Adoption du taux d'indexation de la rémunération des élus
8. SDRK – Prolongation de l'entente
9. Dépôt du rapport 2023 relatif à l'application du règlement sur la gestion contractuelle
10. Avis de motion - Règlement 2024-02 concernant la prévention des incendies
11. Adoption du projet de Règlement 2024-02 concernant la prévention des incendies
12. TACAL – Adhésion 2024
13. Suivi des dossiers
14. Correspondance et information
 - Activités 2024
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de la séance

Adoptée

2024-01-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 12 décembre 2023 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

- 2024-01-03 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023 À 19H30 – BUDGET 2024 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2024-2025-2026**
- Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité
- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 19 décembre 2023 à 19h30 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.
- Adoptée
-
- 2024-01-04 **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023 À 20H00 – TAXATION 2024**
- Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Stéphane Roussy
Et résolu à l'unanimité
- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 19 décembre 2023 à 20h00 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.
- Adoptée
-
- 2024-01-05 **5. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES DE DÉCEMBRE 2023**
- Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;
- Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :
- D'adopter les comptes des chèques fournisseurs au 31 décembre 2023 totalisant 187 921.20\$ ainsi que la liste des salaires pour les mêmes périodes totalisant 15 158.86\$.
- Adoptée
- Le registre des paiements fournisseurs de novembre, portant les numéros C2300362 et C2300465 à C2300524 et les paiements directs L2300059 à L2300065 totalisant 187 921.20 et se terminant le 31 décembre 2023;
 - Les registres des salaires dépôts directs de novembre portant les numéros D2300403 à D2300409 totalisant 5 150.18\$ (élus) et D2300399 à D2300402, D2300410 à D2300424 totalisant 10 008.68\$ incluant les semaines 48 à 52.

2024-01-06

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE ce conseil se doit de réaliser par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, et faire face aux autres obligations de la municipalité;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 14 novembre 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été déposé et adopté sous le numéro de résolution 2023-12-18 et qu'une copie du projet de Règlement 2024-01 a été remise aux élus à la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 et des copies étaient disponibles, pour consultation, au début de la même séance;

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Stéphane Roussy
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement 2024-01 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay pour l'année 2024.

Le règlement 2024-01 est transcrit au livre des règlements et fait partie intégrante des présentes comme s'il y était tout au long reproduit.

Adoptée

2024-01-07

7. ADOPTION DU TAUX D'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Stéphane Roussy
Et résolu à l'unanimité :

D'augmenter la rémunération des élus pour l'année 2024 de 4.5%.

Adoptée

2024-01-08

8. SDRK – PROLONGATION DE L'ENTENTE

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Marie-Claude Labelle
Et résolu à l'unanimité :

De prolonger l'entente quant à la gestion et l'exploitation du Parc Régional du Réservoir Kiamika de 2016 au 31 mars 2024.

Adoptée

2024-01-09

9. DÉPÔT DU RAPPORT 2023 RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Dépôt du rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle :

- Contrat gré à gré pour le déneigement 2023-2024 pour le Boisé Joseph-B-B-Gauthier, l'Édifice St-Hugues et le stationnement à la plage avec Les Déneigements Jean-Luc Cossette;
- Des contrats ont été accordés de gré à gré pour la fourniture de matériaux (concassé et 0 ¾) avec les Entreprises Jorg et Transport André et Suzanne Prud'homme;
- Le transport de ces matériaux a été réalisé par Transport en vrac secteur Labelle 07 qui eux ont fait appel à différents entrepreneurs de la région;
- L'épandage des matériaux ajoutés aux chemins et l'entretien général pour le nivelage de ces chemins ont été accordés à Les Entreprises Sylvain Bélanger;
- Le réaménagement de l'entrée de la Salle FADOQ a été accordé de gré à gré à Multi-Service Tessier répondant à un appel d'offres publié dans un journal régional;
- La construction de la patinoire a été accordée à Transport Benoit Robert répondant à un appel d'offres publié dans le journal régional. Le contrat a été accordé par résolution du conseil portant le numéro 2023-10-05;

Richard Gagnon, directeur général, informe le conseil que l'application sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière en regard de la réglementation en vigueur et des contrats alloués.

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Stéphane Roussy
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt du rapport soumis par le directeur général, Richard Gagnon relatif à l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2023.

Adoptée

2024-01-10

10. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2024-02 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

La conseillère Martine Labrosse donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente, du Règlement 2024-02 concernant la prévention des incendies.

Les membres du conseil ont reçu préalablement le projet de règlement et il y a dispense de lecture.

Adoptée

2024-01-11

11. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-02 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé de la MRC d'Antoine-Labelle prévoit que toute municipalité de son territoire devra adopter un règlement relatif à la prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire harmoniser la réglementation de la Municipalité de Lac-Saguay concernant la prévention des incendies celle des autres municipalités et villes situées sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent Règlement 2024-02 a été donné lors de la séance du 16 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Bruneau, appuyé par Stéphane Roussy et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de Règlement 2024-02 concernant la prévention des incendies.

Adoptée

2024-01-12

12. TACAL – ADHÉSION 2024

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Martine Labrosse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay adhère au service de transport adapté du TACAL pour l'année 2024 pour une contribution municipale au montant de 2715\$ et que la Municipalité désigne la Ville de Mont-Laurier comme l'organisme mandataire du TACAL.

Adoptée

13. SUIVI DES DOSSIERS

14. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-01-13

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h20.

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2024-01-05.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire